

ASSEMBLÉE NATIONALE17 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Rejeté

N° CE496

AMENDEMENT

présenté par

M. Tavernier, Mme Laernoës, M. Nicolas Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste & Social s'oppose à cet article qui concentre entre les mains du maire des pouvoirs déterminants dans la procédure d'attribution des logements sociaux (présidence de la CALEOL, proposition de l'ordre de classement des candidats, droit de veto, présidence de la commission de concertation et délégation du contingent préfectoral lors de la 1^{ère} mise en location d'un programme neuf). Ces évolutions feraient peser un risque de remise en cause des priorités légales d'attribution, de clientélisme et de discriminations dans l'accès au logement social, au détriment des ménages les plus précaires.